



## COMPTE-RENDU SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 29 septembre 2016.

Décide :  
**à l'unanimité des membres présents**

### **Approbation du procès-verbal du 30 juin 2016**

### **Approbation du procès-verbal du 25 août 2016**

### **Modification du représentant de la ville au sein de l'association Soliseniors**

De prend acte de la modification. Madame CURATOLA Anna est remplacée par Monsieur UNTEREINER Alain au sein de cette association.

### **Admission en non-valeur**

D'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

- 178,36€ pour non-paiement de fourrière (TR 27/3 du 30/01/2015)
- 238,36€ pour non-paiement de fourrière (TR 25/3 du 30/01/2015)
- 7,84€ pour non-paiement de fourrière (TR 23/3 du 30/01/2015)

### **Attribution marché fourniture de service de communications électroniques**

D'attribuer le marché comme suit :

Lot 1 Téléphonie fixe et accès Internet au groupement COMPLETEL - SFR 12 Rue Jean-Philippe Rameau 93634 LA PLAINE SAINT DENIS pour 12 338,58€ HT

Lot 2 : Téléphonie Mobile à ORANGE 100 Avenue André Malraux 57037 METZ pour 3 504,10€ HT

### **Acceptation indemnité assurance**

D'accepter un remboursement de l'assurance de la ville d'un montant de 7050,76 € correspondant à l'indemnité différée, suite aux dégâts des eaux survenus dans divers bâtiments communaux, lors des intempéries du 24 juillet 2014.

### **Participation Comité des Fêtes**

D'accepter la participation du Comité des Fêtes à divers achats pour le chapiteau.

Il s'agit de 14 plots de lestage et 14 barres d'accrochage. Le montant de la participation s'élève à 1 866,34€.

### **Théâtre - Compagnie des Brouillards de Bruges**

D'émettre les titres de recettes correspondants suite à ma poursuite de l'initiation Théâtrale avec la Compagnie des Brouillards de Bruges. Il s'agit de séances payantes à hauteur de 10 €/séance sur la base de 10 séances.

### **Fonds de commerce - Mercerie**

De réaliser cette transaction à hauteur de 38 000 €. ; auprès des services de Maître BAUDELET, Notaire à Hayange. Elle concerne l'acquisition de l'îlot immobilier (DCM n°84 du 29 octobre 2015). Le Conseil Municipal finalise l'opération avec le commerce désigné « Mercerie Dominique » situé place de la République.

## Décision modificative n°2

D'opérer la modification suivante :

DECISION MODIFICATIVE N° 2/2016					
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
105.2313.411	Terrains de sport - Constructions	10 000,00 €	10226.01	Taxe d'aménagement	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 000,00 €</b>
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011.60612.814	Energie - Electricité	95 000,00 €	7067.251	redevances et droits des services périscolaires	30 000,00 €
011.60613.020	Chauffage urbain	120 000,00 €	758.020	produits divers de gestion courante	10 000,00 €
011.611.822	Contrats de prestations de services (balayage)	5 000,00 €			
011.611.251	Contrats de prestations de services (repas périscolaires)	20 000,00 €			
011.61521.823	Terrains (entretien des espaces verts)	15 000,00 €			
011.615221.71	Bâtiments publics (entretien chaudières)	10 000,00 €			
011.615231.814	Réseaux (entretien éclairage public, signalisation))	20 000,00 €			
011.61558.824	Autres biens mobiliers (contrôle aires de jeux)	5 000,00 €			
014.73921.01	Attributions de compensation	-250 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>40 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>40 000,00 €</b>

### Servitude de passage - Rue Mozart

- de créer cette servitude de passage à pied et en voiture ainsi que des réseaux de viabilité
- de l'inscrire à l'acte notarié lors de la cession chez Maître GERARD, Notaire à HETTANGE GRANDE
- de demander l'inscription au livre foncier

concernant la création d'une servitude de passage sur la parcelle 1471/79 section 30 au profit des futurs acquéreurs de la parcelle précédemment cédée, 1472/79 section 30. Cette servitude a vocation à devenir une extension de la Rue Mozart lorsque les travaux de l'ancien Lycée Joseph CRESSOT seront achevés.

### Contrat d'assurance des Risques statutaires du personnel - Centre de Gestion de la Moselle

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,
- De charger le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.
- De prévoir les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

**à 22 voix pour et 6 voix contre**

**Subvention festival d'aéroggraphie 2016**

De verser une subvention à hauteur de 2 500 € pour l'organisation du 5<sup>ème</sup> festival international d'aéroggraphie, l'association Impuls'art.

**Garantie d'emprunt - Batigère**

De faire appliquer lesdites garanties d'emprunt et à signer la convention.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de Guénange accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 021 000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 49454, constitué de quatre lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**à 22 voix pour et 6 abstentions**

Echange avec soulte - Quartier République

- D'acter cette opération auprès des services de Maître HARTENSTEIN, Notaire à Metzervisse,
- De régler la soulte de 110 000 € au profit de la SCI Jeanne d'Arc

Cette acquisition serait constituée par un échange avec soulte au profit du propriétaire, la SCI Jeanne d'Arc, selon les modalités suivantes :

- La ville échange 1 448 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle 45 section 2,
- La SCI Jeanne d'Arc échange 2 345 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles 322, 323, 324 et 325 section 2.

Le Maire,  
Jean-Pierre LA VAULLÉE